

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 5 février 2026

L'an deux mil vingt-six et à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M. BROCH Gilbert, Mme CLÉMENT Patricia, Mme GARCIA Claudine, Mme GARCIA Sandra, Mme GILLES Céline, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, M. ROUSSEAU Philippe.

Absents : M. CHARLES Christian, pouvoir à Mme GARCIA Claudine.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : M. BROCH Gilbert.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

I) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. SIRDEY PATRICE.

Le Conseil municipal considérant :

- que le contrat de travail de Monsieur Patrice SIRDEY arrive à son terme le 4 mai 2026,
- que Monsieur Patrice SIRDEY donne pleine satisfaction dans les différentes tâches qu'il accomplit, décide à l'unanimité de renouveler son contrat de travail à durée déterminée dans les conditions actuelles du 5 mai 2026 au 4 juillet 2026.

II) REMPLACEMENT DES VOLETS BOIS DU LOGEMENT COMMUNAL DE CHEVIGNY

Le maire ne participe ni aux délibérations ni au vote.

M. BROCH Gilbert, adjoint au maire, informe les membres du conseil municipal que les 5 volets bois du logement communal de Chevigny sont en très mauvais état et propose de les remplacer par des volets roulants à lames aluminium, solaires, avec télécommandes individuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix de retenir le devis de la SARL LUDI, sise à Semur-en-Auxois pour un montant total HT de 5 271.25 € soit un total TTC de 5 561.17 € (TVA à 5.50%).

III) MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL DE CHEVIGNY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant mensuel du loyer dudit logement à la somme de 500.00 euros + 5 euros mensuels pour la vidange de la fosse septique.

IV) ACQUISTION DE LA PARCELLE ZE N° 21

Le maire informe le conseil municipal que M. Jean-Marie GILLES souhaite céder à la commune la parcelle cadastrée ZE n° 21, sise au lieu dit « Monsmillons » d'une contenance de 36 ares 40 centiares. Il informe que M. Arnaud ROBIN, agent immobilier à Semur-en-Auxois a gracieusement établi un avis de valeur.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à M. Jean-Marie GILLES la somme de 480.00 € pour l'achat de ladite parcelle étant entendu que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Informations diverses :

- ONF : devis de travaux pour 2026 (broyage des interlignes et taille de formation sur les érables (lieu dit « Prés Sauvages ») pour un montant TTC de 632.30 €.
- Travaux de sécurité à Charentois au droit du numéro 30 rue de l'Armançon consistant en un décapage, pose de géo textile et concassé réalisés par l'entreprise Romain POTET pour un montant de 482.40€.R
- La poignée cassée portail du cimetière a été remplacée.
- Les marronniers près du lavoir à Ménestreux ont été taillés par les agents techniques.
- Rapport d'activités 2025 du SDIS de la Côte-d'Or.
- M. Gilbert BROCH, adjoint au maire, a réparé et remis en place la table de pique-nique à Charentois.

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. www.millery21.fr